



PM/SS

Arrêtés municipaux

STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

**RUE GABRIEL PERI (V.C.)
RUE PIERRE ET MARIE CURIE (R.D. 210)
AVENUE MAURICE THOREZ (R.D. 154A)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que pour les besoins d'un tournage de film (« Banlieusards 2 ») effectué par la société Les Films Velvet – 22 bis rue Paradis – 75010 Paris, du stationnement va être neutralisé rues Gabriel Péri, Pierre et Marie Curie et avenue Maurice Thorez par la société Panam Logistic représentée par M. Jérôme Darde,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes afin de permettre le stationnement de véhicules techniques liés au tournage à compter du **6 octobre 2022 à 7 heures** jusqu'au **8 octobre 2022 à 20 heures** :

- **Rue Gabriel Péri**
 - Neutralisation de 3 emplacements de stationnement au droit du n°43,
- **Rue Pierre et Marie Curie**
 - Neutralisation du stationnement au droit des n°s 2 à 10,
- **Avenue Maurice Thorez**
 - Neutralisation du stationnement au droit des n°s 60 à 68,
 - Neutralisation du stationnement au droit des n°s 99 à 107.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de la société Panam Logistic représentée par M. Jérôme Darde.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest – D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Panam Logistic M. Jérôme Darde,
- Société Les Films Velvet – 22 bis rue de Paradis – 75010 Paris.

FAIT EN MAIRIE, LE 20 SEP. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 21 SEP. 2022